
Septième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm, tenue le mardi 20 décembre 2022 à 19 h, au Centre des loisirs Montcalm, 265, boulevard René-Lévesque Ouest, salle 204

PRÉSENCES :

M ^{me} Sara Caron-Guay	Présidente (2024)
M ^{me} Julie Malo-Sauvé	Vice-présidente (2023)
M ^{me} Hélène Paradis	Secrétaire (2023)
M. Jonathan Tedeschi	Administrateur (2024)
M. Gabriel Boisvert	Administrateur (2023)
M ^{me} Noémie Manseau	Administratrice cooptée (2023)
M ^{me} Marie Langlois	Administratrice cooptée (2023)
M ^{me} Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, Cap-aux-Diamants

ABSENCES :

M ^{me} Anne Gagné	Trésorière cooptée (2023)
M ^{me} Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, Montcalm–Saint-Sacrement

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Hélène Saint-Pierre	Conseillère en consultations publiques
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 5 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-07-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-07-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
22-07-03	Adoption du procès-verbal du 22 novembre 2022	19 h 10
22-07-04	Période d'échange réservée aux conseillères municipales	19 h 15
22-07-05	Suivi et affaires découlant des dossiers du conseil de quartier	19 h 40
22-07-06	Période de questions et commentaires du public	20 h 05
22-07-07	Période des comités de travail du conseil d'administration	20 h 20
22-07-08	Trésorerie	21 h
22-07-09	Fonctionnement du conseil d'administration	21 h 10
22-07-10	Divers	21 h 20
22-07-11	Levée de l'assemblée	21 h 30

Procès-verbal

22-07-01 Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19 h.

22-07-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajout d'items aux points 6, 7 et 10.

*SUR UNE PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT
RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.*

22-07-03 Adoption du procès-verbal du 22 novembre 2022

*SUR UNE PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT
RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 22 novembre 2022.*

22-07-04 Période d'échange réservée aux conseillères municipales

Plantation sur les terrains non municipaux – La Ville a annoncé des objectifs de plantation de 2 000 arbres et de 250 arbustes sur des terrains non municipaux en 2023 (communiqué [16 décembre 2022](#)). Pour ce faire, elle va octroyer un budget de près de 500k \$ à un nouvel organisme à but non lucratif, [Collectif Canopée](#), qui offrira un service clé en main en matière de plantation. L'annonce devrait en être faite prochainement.

Modification à l'horaire des séances du conseil municipal – Le projet pilote de modification à l'horaire des séances du conseil municipal pour concilier travail famille ([communiqué 5 décembre 2022](#)) débutera en février prochain. Le conseil municipal a en effet adopté le 20 décembre le règlement de régie qui lui permet de modifier, pour une période n'excédant pas six mois, le jour et l'heure des séances ordinaires du conseil. Ainsi les séances qui avaient lieu les 1^{er} et 3^e lundis du mois auront lieu les 1^{er} et 3^e mardis du mois. M^{me} Coulombe-Leduc ajoute des précisions sur le déroulement des séances qui est également modifié.

Le projet a des impacts sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) ainsi que certains conseils de quartier. Le conseil de quartier de Montcalm n'est pas impacté puisque ses assemblées se tiennent généralement le 4^e mardi du mois.

Déneigement des ruelles – M^{me} Coulombe-Leduc a fait parvenir au conseil la jurisprudence concernant les conflits survenant entre les propriétaires relativement au déneigement des ruelles privées. La Ville attend les recommandations du comité qui se penche sur la question à la communauté urbaine. Plusieurs cas de figure sont en examen.

22-07-05 Suivi et affaires découlant des dossiers du conseil de quartier

Stationnement – Concernant la date de publication de l'étude du conseil de quartier portant sur le [stationnement de la zone 7](#), et qui se trouve sur la page web du conseil de quartier, section [Documents](#), M^{me} Saint-Pierre doit toujours s'informer. Il est fait mention de cette étude dans le [Rapport annuel 2013](#) du conseil de quartier. L'étude devait être réalisée en 2014.

Rue Dumont – La résolution 22-CA-28 demandant à la Ville de sécuriser le lien de mobilité active de l'avenue Cartier à la hauteur de la rue Dumont a été acheminée en priorité au service responsable à la Ville afin d'obtenir une réponse le plus rapidement possible.

Sécurité routière – La date de la consultation sur la sécurité dans le secteur de la rue de Bougainville a été fixée au 16 février 2023. Celle de la rencontre avec l'école Anne-Hébert, les parents et le Centre de la petite enfance La Croisée (CPE) prévue en janvier ou février n'a pas encore été précisée. Des informations plus précises sur les rencontres figureront prochainement dans les [fiches de participation citoyenne](#) de la Ville.

Suivi des résolutions – Les résolutions prises à la dernière assemblée ([22 novembre 2022](#)) concernant des informations supplémentaires au sujet du projet de tramway (22-CA-32) et de la gestion des feux piétons (22-CA-33) ont été transmises aux services responsables de la Ville.

22-07-06 Période de questions et commentaires du public

Carnaval de Québec – Un citoyen qui souhaitait proposer une activité lors du Carnaval de Québec n'a reçu aucune réponse de la part de l'organisation.

Projet de tramway – Tunnel sous l'avenue Honoré-Mercier – Bien que cela ne soit pas dans le quartier, un citoyen demande des précisions sur le tunnel. M^{me} Coulombe-Leduc n'a pas trouvé d'information précise mais selon elle, le lieu appartient au ministère des Transports du Québec. Quant à savoir si des propositions peuvent être faites au sujet du tramway, elle rappelle que ni le tracé, ni les stations ne peuvent faire l'objet de propositions de modifications.

Stationnement illégal sur le trottoir – Un citoyen a contacté le 311 pour signaler que plusieurs livreurs se servent du trottoir comme zone de débarcadère à l'angle de l'avenue Cartier et du boulevard René-Lévesque, ce

qui est contraire à la réglementation. Il rappelle que plusieurs piétons ont été blessés récemment. Le trottoir devrait être une zone sécuritaire, mais ce n'est pas toujours le cas. Il souhaiterait que la Ville sensibilise les livreurs à ne pas empiéter sur les trottoirs. Il invite les citoyens à signaler les cas au 311.

Des membres du conseil ont été témoins d'incidents similaires sur la rue des Franciscains et sur la Père-Marquette, près de l'école.

M^{me} Coulombe-Leduc mentionne qu'on peut transmettre les photos avec les numéros de plaque d'immatriculation au 911 afin que les enquêteurs interviennent auprès des fautifs.

C'est [l'article 58](#) du Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement (R.A.V.Q. 842) qui interdit la circulation de véhicules et de bicyclettes sur le trottoir.

- **Communications reçues**

Modification à l'horaire des séances du conseil municipal – Le conseil de quartier de Montcalm a pris connaissance de la résolution du conseil de quartier de Sacrement demandant le report du projet pilote en septembre 2023. Le conseil n'est pas impacté par la modification et se dit très à l'aise avec la formule de projet pilote à des fins de conciliation travail-famille.

Résolutions Bassin Louise – M. Louis H. Campagna, président du conseil de quartier de Saint-Roch, sollicite l'appui des neuf conseils de quartier de l'arrondissement La Cité-Limoilou relativement à deux propositions concernant le bain portuaire, un équipement de loisirs estival qui rehausse la qualité de vie de tout le centre-ville et de l'arrondissement. L'objectif visé est la pérennisation du bain portuaire par une implication accrue de la Ville de Québec et la publicisation des données sur la qualité de l'eau.

M. Campagna rappelle que le projet de bain portuaire inauguré le 1^{er} juillet 2022 a connu un franc succès tout au long de l'été comme en témoigne le bilan réalisé en novembre dernier ([Le Soleil](#)). L'eau s'est maintenue entre 20 et 24 degrés Celsius et sa qualité a été bonne pour la baignade à tous les jours, les valeurs de concentration en coliformes fécaux étant largement en deçà de la valeur limite fixée à 200 UFC/100 ml. La moyenne observée sur les 65 jours de relevés effectués entre le 9 mai et le 1^{er} septembre 2022 a été de 25 unités seulement ([résultats été 2022](#)).

Les avantages du bain portuaire sont sa proximité du centre-ville et du bassin touristique, son eau non chlorée et ses corridors de nage qui comptent 50 m de longueur et des murs de poussée. On prévoit améliorer les installations sanitaires et ajouter de nouveaux espaces de détente ainsi que différentes zones de baignade de moindre profondeur.

La Ville de Québec a contribué avec le Port de Québec à l'aménagement du bassin portuaire en contribuant aux infrastructures et à l'échantillonnage de la qualité de l'eau. Elle pourrait s'impliquer davantage en épaulant le Port de Québec au niveau de la masse salariale. Elle pourrait également rendre publiques les données de qualité de l'eau au fur et à mesure qu'elles sont

disponibles comme il se fait dans la région de Montréal ([portail Qualo](#)). Les deux résolutions proposées vont dans ce sens.

M. Campagna répond aux questions qui lui sont posées notamment concernant l'offre concurrentielle de bains publics au port de Québec, à la baie de Beauport et au Cap-Blanc. Il fait valoir que chaque site offre des avantages et des inconvénients et que la qualité de l'eau du bain portuaire pour la natation est excellente et non chlorée.

Concernant la fréquentation du bain portuaire plus tôt en matinée, c'est un enjeu à cause des coûts d'opération que cela nécessite.

Quant à la qualification de l'eau, il existe différents polluants, comme les métaux lourds, les hydrocarbures et les objets flottants pour en nommer quelques-uns. Toutefois les protocoles de qualification de l'eau de la part du gouvernement du Québec sont basés principalement sur la présence des coliformes fécaux. En raison du transit de bateaux dans le Port, il y a eu au début de la saison une caractérisation de l'eau en termes d'hydrocarbures. Les résultats obtenus sont largement en deçà des seuils critiques.

M^{me} Coulombe-Leduc fait valoir que l'équipement est très apprécié de la population environnante et qu'il n'y a pas tant de services que cela dans le Vieux-Québec. C'est très apprécié. Elle suggère de faire parvenir rapidement les recommandations à la Ville. Celle-ci gère plusieurs autres équipements et fait face à une pénurie de main d'œuvre importante dans le domaine aquatique. Quant à la publication des données, la Ville n'est pas toujours l'opérateur du site où les relevés sont effectués, comme c'est le cas à la baie de Beauport et au port de Québec. Elle soumet les résultats aux opérateurs et ne peut s'engager à leur place à les publier rapidement. Il faudra voir comment le processus peut être amélioré.

RÉSOLUTION 22-CA-35

Concernant une invitation à la Ville de Québec de contribuer financièrement aux coûts d'opérations du bain portuaire l'Oasis du Port de Québec.

CONSIDÉRANT

- *la qualité de vie dans l'arrondissement La Cité-Limoilou et le besoin des gens du centre-ville de se rafraîchir l'été ;*
- *l'appui du conseil de quartier de Montcalm au projet de [bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec](#) (22-CA-26) ;*
- *le [succès de la première année d'opération](#) du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec ;*
- *l'accès à ce bain portuaire en 20 minutes à vélo depuis le centre du quartier de Montcalm ;*

- les qualités en développement durable et en innovation de ce projet, les nouvelles phases en réalisation et à venir et le risque assumé par le Port de Québec lors de la mise en œuvre de ce projet ;
- la reconnaissance des contributions de la Ville de Québec en infrastructure et en mesure de qualité de l'eau ;
- le constat qu'une large partie des frais d'opération du bain portuaire est constituée de la masse salariale des surveillants-sauveteurs ;
- le constat que la Ville de Québec gère déjà des équipes de surveillants-sauveteurs sur l'ensemble de son territoire ;
- l'évidence que les principaux bénéficiaires du bain portuaire l'Oasis et de la sécurité de son fonctionnement sont les citoyen.nes de Québec qui habitent, travaillent et consomment au centre-ville ainsi que l'[industrie touristique](#) ;
- la nécessité de pérenniser ce projet d'accès et d'usage gratuit au fleuve Saint-Laurent pour les générations présentes et futures ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Hélène Paradis, APPUYÉE PAR M^{me} Noémie Manseau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Montcalm invite la Ville de Québec à entrer résolument en partenariat avec le Port de Québec, dans l'intérêt de sa population citoyenne, ses gens d'affaires et de son industrie touristique, et notamment, en contribuant substantiellement au financement des coûts d'opérations du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec, entre autres au volet de la masse salariale des surveillants-sauveteurs qui assurent la sécurité des baigneurs.

RÉSOLUTION 22-CA-36

Concernant une invitation à la Ville de Québec de diffuser directement et sans intermédiaire les données de qualité de l'eau au bassin Louise intérieur.

CONSIDÉRANT

- la qualité de vie dans l'arrondissement La Cité-Limoilou et le besoin des gens du centre-ville de se rafraîchir l'été ;
- l'appui du conseil de quartier de Montcalm au projet de bain portuaire de l'Oasis du [Village Nordik](#) du Port de Québec (22-CA-35) ;
- le [succès de la première année d'opération](#) du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec ;
- la campagne de mesure de la qualité de l'eau réalisée en 2022 par la Ville de Québec et le financement de cette campagne de saisie et d'analyse des échantillons d'eau par les contribuables de Québec ;
- les [résultats favorables de qualité de l'eau](#) constatés au bassin Louise intérieur pendant tout l'été 2022 ;

- *la pertinence pour l'intérêt public de réaliser un changement dans l'imaginaire de la population à propos de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent ;*
- *l'exemple du [portail Qualo](#) à Montréal ;*
- *le refus actuel, inexpliqué, de la Ville de Québec de diffuser directement, immédiatement et sans autre intermédiaire les données de qualité de l'eau du bassin Louise intérieur obtenues grâce à des fonds publics ;*

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Noémie Manseau, APPUYÉE PAR Mme Julie Malo-Sauvé, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Montcalm demande à la Ville de rendre disponibles publiquement, sans délai et sans intermédiaire superflu, les données de qualité de l'eau qu'elle compile sur l'ensemble de son territoire, et notamment, au bassin Louise intérieur.

22-07-07 Période des comités de travail du conseil d'administration

- **Transport**

M^{me} Paradis mentionne que le comité travaille actuellement sur deux résolutions, la première sur les intersections avec arrêt stop problématiques pour les piétons et la seconde, en lien avec le sondage réalisée l'école Anne-Hébert, sur une demande d'élargissement du trottoir de la rue Brown entre la rue Père-Marquette et le chemin Sainte-Foy afin de permettre aux élèves d'avoir suffisamment de place pour circuler étant donné le fort achalandage à l'entrée et à la sortie des classes.

M^{me} Coulombe-Leduc rappelle que lors de son passage à Paris, le maire a été sensibilisé à différents moyens de sécuriser le pourtour des écoles. Il y aurait de la place pour des projets pilotes et la rue Brown pourrait éventuellement se prêter à un tel projet.

M^{me} Malo-Sauvé mentionne à titre d'exemple les [School Street](#), où les rues adjacentes à l'école comme sont fermées temporairement pour sécuriser l'entrée et la sortie des classes.

- **Cadre bâti et Environnement – Résolutions proposées**

À la suite de la rencontre du comité le 6 décembre dernier, deux résolutions sont soumises pour adoption au conseil d'administration.

Programme de verdissement

En suivi à la résolution 22-CA-25 ([27 septembre 2022](#)) et au procès-verbal du 25 octobre où le comité suggérait de cibler les stationnements visés et d'inviter les propriétaires de ces stationnements à se prévaloir du [programme de verdissement et déminéralisation des terrains non municipaux](#), un projet de lettre a été rédigé ainsi qu'une résolution autorisant l'envoi de ladite lettre.

M. Boisvert fait lecture de la résolution et du projet de lettre. Les stationnements ont été localisés à l'aide de Google Maps et les propriétaires ont été identifiés grâce au [Rôle d'évaluation foncière](#) de la Ville de Québec.

Commentaires – M^{me} Coulombe-Leduc suggère de mettre par écrit dans la lettre les liens vers les documents de la Ville et d'attendre le lancement officiel du projet Collectif Canopée qui aura lieu dans les prochaines semaines pour avoir tous les détails du programme 2023. L'approche auprès des propriétaires pourrait aussi être plus ciblée et personnalisée.

Mme Langlois suggère d'être plus direct dans la lettre et d'annexer la résolution. La discussion se poursuit sur les moyens les plus efficaces de s'adresser aux propriétaires.

madame Marie-Michèle Gagnon, représentante de Mobilisation Haute-Ville suggère que l'organisme se joigne au comité et accompagne les propriétaires intéressés.

On convient d'adopter la résolution et de bonifier la lettre après l'annonce officiel du Collectif Canopée. Il n'est pas nécessaire de faire mention du montage financier dans la présente résolution.

RÉSOLUTION 22-CA-37

Concernant la transmission d'une lettre d'information relative au programme d'aide financière de la Ville de Québec pour le verdissement des stationnements

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Montcalm a adopté, le [27 septembre 2022](#), la résolution 22-CA-25 concernant une demande à la Ville pour mettre de l'avant un programme et un règlement incitatif sur la végétalisation des stationnements extérieurs ;

ATTENDU QUE cette résolution vise les propriétaires d'un stationnement extérieur de 10 espaces et plus dans le quartier Montcalm ;

ATTENDU QUE certains de ces propriétaires pourraient être admissibles à une aide financière de la Ville de Québec pour végétaliser leur stationnement extérieur ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'informer ces propriétaires de l'existence de programmes d'aide financière de la Ville de Québec;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Gabriel Boisvert, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Noémie Manseau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Montcalm transmette une lettre aux propriétaires d'un stationnement de 10 espaces ou plus dans le quartier Montcalm afin de les informer de l'existence de programmes d'aide financière de la Ville de Québec pour végétaliser leur stationnement extérieur.

Toits vert et blanc

En suivi du procès-verbal de [septembre 2022](#) où un citoyen souhaitait que la Ville préconise l'installation de [toits blancs](#) pour contrer les îlots de chaleur, un projet de résolution est soumis au conseil d'administration.

Projet de résolution

ATTENDU QUE la Ville de Québec s'est engagée dans une démarche stratégique pour endosser davantage les principes de développement durable dans ses actions et ses projets ;

ATTENDU QUE la Ville de Québec a adopté le Plan de transition et d'action climatique 2021-2025 dans lequel il est proposé de verdir les toits et de développer des stratégies permettant l'utilisation de surfaces à fort albédo afin de réfléchir le rayonnement solaire en ville ;

ATTENDU QUE les toits verts (végétalisés) et les toits pâles réfléchissent mieux les rayons solaires et réduisent davantage les îlots de chaleur que les toits sombres ;

ATTENDU QUE d'autres entités municipales au Québec, par exemple l'arrondissement de Ville-Saint-Laurent à Montréal, ont adopté une réglementation obligeant l'installation de toits verts (végétalisés) ou pâles ;

SUR UNE PROPOSITION DE (nom), DÛMENT APPUYÉE PAR (nom), IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier de Montcalm recommande à la Ville de Québec d'adopter un règlement selon lequel toute installation ou rénovation d'un matériau de recouvrement d'un toit plat ou à faible pente comprenne l'installation d'un toit vert (végétalisé) ou d'un toit pâle.

Commentaires – Une citoyenne aimerait savoir s'il existe des programmes de subvention dans les villes qui ont légiféré à cet égard.

M^{me} Coulombe-Leduc n'exclut pas l'adoption de la résolution telle quelle, mais suggère d'approfondir la réflexion. Elle indique qu'un règlement existe déjà et qu'il contient des dispositions à propos des toits (Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme, R.V.Q 1400, [articles 400](#) et suivant). Le règlement a été modifié en mars dernier pour y intégrer une notion d'agriculture urbaine en toiture. Il faudrait peut-être le modifier à nouveau pour y intégrer une notion d'obligation à propos des toitures et adapter les programmes de subvention en concordance. Elle suggère de vérifier si les programmes de verdissement existants couvrent le verdissement des toitures. M^{me} Saint-Pierre vérifie.

Les membres du comité souhaiteraient qu'il y ait rapidement des incitatifs au changement. Un citoyen suggère que les deux résolutions qui traitent du verdissement soient amalgamées. Le comité va se poursuivre sa réflexion.

- **Communications et Relations avec les citoyens**

Minute de silence pour une jeune victime de la route – Madame Julie Malo Sauvé, membre du conseil d'administration propose de tenir une

minute de silence à la mémoire de Mariia Legenkovska, la jeune fille de 7 ans fauchée par un automobiliste alors qu'elle se rendait à pied à son école à Montréal. C'est un drame qui aurait pu être évité. On a tous collectivement la responsabilité de tout mettre en œuvre pour de tels événements ne se reproduisent plus. La citoyenne fait lecture d'un article paru dans Le Devoir qui va dans ce sens.

Après la minute de silence, la citoyenne remercie le conseil et lui propose de prendre une résolution demandant à la Ville de prendre les moyens nécessaires pour que tous les piétons et cyclistes soient en sécurité.

Société de développement commercial (SDC) Quartier Montcalm – M^{me} Langlois aimerait porter à l'attention du conseil la prolifération des graffitis dans les quartiers centraux. Les commerçants et les entreprises investissent des efforts considérables pour embellir leur secteur et attirer du monde et c'est malheureux que les graffitis gâtent le paysage. La Ville procède au nettoyage lors de signalement au 311, mais les méfaits se reproduisent continuellement.

M^{me} Langlois prépare un dossier sur le sujet et invite la population à lui faire parvenir des photos à son adresse courriel. M^{me} Paradis suggère de répertorier les lieux les plus ciblés par les graffeurs.

22-07-08 Trésorerie

- **État des revenus et dépenses**

En l'absence de la trésorière, M^{me} Gagné, le point est reporté à la prochaine assemblée.

- **Paiement et factures**

RÉSOLUTION 22-CA-38

CONSIDÉRANT la résolution 21-CA-28 ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Marie Langlois, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Noémie Manseau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 20 décembre 2022.

22-07-09 Fonctionnement du conseil d'administration

- **Séance d'information à venir sur les enjeux de la circulation sur l'avenue de Bougainville**

La séance aura lieu le jeudi 16 février 2023, vraisemblablement en virtuel et en soirée.

- **Suivi de la séance d'information portant sur la révision des pratiques et du fonctionnement du conseil de quartier**

La Ville demande l'opinion du conseil de quartier sur les pistes d'action proposées dans la [présentation du 1^{er} décembre](#) d'ici le 1^{er} mars 2023. Pour faciliter la tâche des conseils de quartier, un [guide](#)

[d'accompagnement](#) et un [gabarit Word](#) peuvent être téléchargés sur la fiche de participation citoyenne du projet de révision ([fiche 344](#)).

- **Correspondance**

La personne responsable de la transmission des avis de dérogation mineure étant absente, M^{me} Saint-Pierre va s'assurer que le conseil de quartier reçoive bien les avis qui le concernent.

22-07-10 Divers

s.o.

22-07-11 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 21 h 30. La prochaine assemblée aura lieu le mardi 24 janvier 2023.

Présidente

Secrétaire

ANNEXE – PROJET DE LETTRE

En-tête du conseil de quartier de Montcalm

Québec, le (date)

Adresse

Objet: Verdissement des stationnements du quartier Montcalm

Bonjour,

Nous communiquons avec vous à la suite de l'adoption d'une résolution par le Conseil de quartier de Montcalm le 27 septembre 2022. Cette résolution vise à lutter contre les effets néfastes des îlots de chaleur et se lit comme suit°:

RÉSOLUTION 22-CA-25

Concernant une demande à la Ville pour mettre de l'avant un programme et un règlement incitatif sur la végétalisation des stationnements extérieurs

ATTENDU QUE le discours politique actuel mondial est à l'effet de protéger la planète et de combattre le réchauffement climatique;

ATTENDU QUE, pour mettre en pratique ce discours, la Ville de Québec désire maintenir, voire augmenter, sa canopée urbaine intéressante;

ATTENDU QUE les grands stationnements asphaltés sont des îlots de chaleur majeurs;

ATTENDU QUE, l'été, la majorité des conducteurs de véhicule cherchent à se stationner à l'ombre;

ATTENDU QUE l'ajout d'arbres dans un stationnement peut ne limiter en rien le nombre d'espaces de stationnement selon l'aménagement choisi;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt collectif d'augmenter la canopée urbaine et de réduire l'impact des îlots de chaleur;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Gabriel Boisvert, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Noémie Manseau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de quartier de Montcalm recommande à la Ville de Québec d'adopter un programme incitatif et, au besoin, un règlement obligeant tout propriétaire d'un stationnement extérieur de dix espaces et plus, dans le quartier Montcalm, à maintenir sur son stationnement extérieur un arbre pour chaque dix espaces de stationnement.

Le Conseil de quartier de Montcalm vous encourage à devenir un vecteur de changement dans votre communauté en contribuant au verdissement de votre propriété. Pour ce faire, vous pourriez bénéficier de programmes de subvention de la Ville de Québec, dont le [Programme de plantation d'arbres d'alignement](#), l'[Appel de projets - Verdissement de terrains non municipaux](#) et l'[Appel de projet - Verdissement des ruelles](#). Nous vous invitons à vérifier votre admissibilité à ces programmes auprès de la Ville de Québec.

À titre d'exemple, nous vous invitons à aller voir les aménagements réalisés au Centre Frédéric-Back et au stationnement de la gare du Palais, à Québec, pour constater à quel point il est facile et agréable de verdir un stationnement.

Le conseil de quartier de Montcalm sollicite votre appui dans sa démarche de verdissement. Dans l'éventualité où vous répondriez à cet appel de votre communauté, nous vous invitons à partager vos réalisations de verdissement et nous nous ferons une joie de souligner votre participation à cet effort collectif.

Espérant pouvoir compter sur votre collaboration pour verdir votre propriété et par le fait même notre milieu de vie commun, veuillez recevoir nos meilleures salutations.

Le conseil de quartier de Montcalm